

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 9 Mai 2017 à 19 heures

Présents : Mme SOULARD, Mr FRAPPÉ, Mr DURET, Mr PEYNAUD, Mr BRUNET, Mr NORMAND, Mr RAITON, Mr LAMAUD, Mr LEGRAND, Mr HURTEAUD.

Absent : Mr LEVIS.

Secrétaire de séance : Mr PEYNAUD.

Madame le Maire fait l'appel des conseillers municipaux, 10 membres présents, 1 absent (Mr LEVIS), pas de procuration.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour

1 – VOIRIE 2017 – Etude de devis

2 – FDAEC 2017 – délibération pour dossier subvention

3 – MATERIEL INFORMATIQUE SECRETARIAT – Etude des devis

4 – CANTINE SCOLAIRE : Contrat analyses bactériennes et formation cantinière.

5 – QUESTIONS DIVERSES.

1 – VOIRIE 2017 – Etude des devis

Travaux voirie 2017

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR – 1 abstention, de retenir le devis de la SCREG pour un montant hors taxes de 35 322,40 euros soit 42 386,88 euros.

Travaux pont la Lilotte

Vu la différence de prestations dans les deux devis proposés, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de faire établir des devis pour les mêmes prestations techniques . Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion.

2 – F.D.A.E.C. 2017

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE :

- ❖ que l'attribution du FDAEC 2017 d'un montant de 15 778,00 euros concernera les travaux de voirie 2017, devis de la SCREG, précédemment retenu par le Conseil Municipal, pour un montant hors taxes de 35 322,40 euros soit 42 386,88 euros TTC.

- ❖ d'arrêter le plan de financement suivant :

- Montant hors taxes des travaux.....	35 322,40 euros.
- TVA 20 %	7 064,48 euros.
- Montant T.T.C.	42 386,88 euros.

- F.D.A.E.C. 2017	15 778,00 euros.
- Autofinancement	26 608,88 euros.
TOTAL	42 386,88 euros.

3 – MATERIEL INFORMATIQUE SECRETARIAT

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE : - de retenir le devis de la société BERGER LEVRAULT pour l'achat de matériel informatique pour un montant hors taxes de 1 876,80 hors taxes, soit 2 252,16 TTC.

4 – CANTINE SCOLAIRE – Contrat analyses alimentaires et formation cantinière

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix POUR – 0 voix CONTRE :

- ❖ de retenir les devis de la société BIOVAL pour les analyses obligatoires
 - analyses de l'eau pour un montant annuel TTC de 120,00 euros .
 - analyses microbiologiques, de surface et listeria pour un montant annuel TTC de 377,46 euros.

- ❖ de retenir le devis de formation du personnel de restauration scolaire pour un montant de 450,00 euros hors taxes soit 540,00 euros TTC.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association JKW organisera 5 marchés nocturnes en Juillet et Août (les jeudis 13 et 27 Juillet et 10, 24 et 31 Août).

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de lui indiquer leurs disponibilités pour établir le projet des permanences pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochain. Le planning définitif sera adressé aux conseillers municipaux début Juin.

Monsieur LEGRAND indique qu'ils avaient pour mission avec Monsieur LAMAUD de rechercher les prix d'une machine pour l'entretien des sols. Madame le Maire leur propose de rechercher des offres qui pourront être étudiées en conseil municipal. Madame le Maire leur rappelle qu'ils s'étaient proposés d'obtenir les prix de locations de salles dans le secteur. Monsieur LAMAUD indique qu'il en a quelques –uns. Madame le Maire lui propose donc de les présenter en réunion de conseil.

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel 2016 du service public d'assainissement non collectif auprès du Syndicat d'adduction d'eau potable du Bourgeois (syndicat chargé de l'instruction et suivi des demandes d'assainissement individuels depuis le transfert de SAUGON à la Communauté des Communes de BLAYE).

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux le rétablissement des horaires du secrétariat appliqués, avant le recrutement de Mélina. Le secrétariat est donc ouvert au public le Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures – fermeture le mercredi.

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par la DDTM de BORDEAUX concernant l'entretien des fossés, notamment les articles 640 et 641 du Code civil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Marie-Claire SOULARD.